

FLASH DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 29 JANVIER 2026

Approbation du PV de la séance ordinaire du 18 décembre 2025

Le procès-verbal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du CSE demandent à la Direction une présentation des investissements généraux en 2026 (Travaux sites centraux, agences, etc.), résultat de l'audit du site de Plaisir ?

La Direction informe le CSE que le budget est en cours de validation. La présentation sera effectuée lors du CSE du mois de février.

Information en vue de la consultation sur la mise à jour de la Charte éthique Groupe

La Direction rappelle que la Charte éthique Groupe actuellement en vigueur date de 2018. Sa mise à jour doit permettre la prise en compte d'évolutions requises par le législateur et/ou recommandées par l'AFA (Agence Française Anticorruption). Le nouveau module de formation éthique et la nouvelle Charte éthique seront déployés simultanément en 2026.

Information en vue de la consultation sur la réorganisation de la Direction du Design

La Direction précise que les missions restent inchangées pour l'ensemble des salariés. Il est question de simples transferts et de réaffectation de certaines équipes au sein de trois nouveaux pôles. Le CSE sera consulté le 26 février 2026 pour une mise en œuvre le 1^{er} mars 2026.

Le CSE appelle à la vigilance quant à l'impact de l'IA sur ces métiers.

La Direction confirme que les outils d'IA permettent de réduire le délai des appels d'offres et offrent des propositions créatives efficaces. L'IA est un passage obligé pour les entreprises, sans pour autant remplacer l'humain pour le moment.

Information en vue de la consultation sur le projet de réorganisation de la Direction des Etudes

Le CSE émet un point de vigilance quant à la réorganisation et à un éventuel impact sur l'emploi.

La Direction informe le CSE que le projet de réorganisation de la Direction des Etudes, au même titre que la réorganisation de la Direction du Design n'aura aucun impact sur l'emploi des salariés.

Les élus demandent un point d'information sur le projet de création d'une plateforme en Asie, précisant les objectifs, le calendrier, l'impact sur la supply-chain et les conséquences potentielles sur l'organisation et l'emploi en France

La Direction affirme que la création de cette plateforme n'aura aucune conséquence sur l'emploi en France.

Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction du Contrôle Gestion France

Le CSE rend un avis défavorable à la majorité (4 voix défavorables, 7 voix favorables, 4 abstentions).

Information sur le recours au travail de nuit au sein de la DOE pour l'opération BADABOOK les 4 & 5 février 2026

La Direction rappelle que les conditions d'intervention et de rémunération du travail de nuit ont été présentées lors du précédent CSE.

Le CSE souhaite que toutes les informations soient transmises au CSE bien en amont des opérations.

Information relative à la fiche d'entreprise de Plaisir Sainte-Apolline

La médecine du travail confirme la mise à jour des 5 fiches d'entreprise, dont celle de Plaisir Sainte-Apolline. Elles seront intégrées dans la BDES.

Information en vue d'une consultation relative au changement de l'outil uEgar

La médecine du travail informe les membres du CSE du déploiement de uEgar, la nouvelle plateforme de santé au travail en remplacement de la solution actuelle Préventiel 8.0. Cet outil répond aux enjeux réglementaires, apporte fiabilité, simplicité et gain d'efficacité.

Consultation sur le projet de déploiement du registre des accidents bénins

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (15 voix favorables, 1 abstention).

Consultation sur les astreintes exceptionnelles du dimanche demandées par la ville de Lyon

Le CSE rend un avis défavorable à la majorité (15 voix défavorables, 1 abstention).

Consultation relative aux propositions de postes qui seront présentées à Monsieur Tahar IMLOUL, AEST à Toulouse, faisant suite à son inaptitude médicalement constatée

Le CSE rend un avis défavorable à la majorité (12 voix défavorables, 1 voix favorable, 3 abstentions).

Désignation d'un représentant de proximité pour la région de Normandie, en remplacement de Thierry BRUNET

Stéphanie MININ est désignée représentante de proximité de la région Normandie, en remplacement de Thierry BRUNET

Information en vue de la consultation sur le projet de recours exceptionnel au travail les dimanches pour assurer la maintenance des sanitaires de Toulouse, Montpellier et Palavas-les-Flots et astreintes de maintenance des abribus et MUI de Toulouse

Le CSE s'inquiète de la charge de travail de l'AMI intervenant sur les 62 sanitaires à Toulouse.

La Direction répond que le point sera discuté avec le Directeur technique à l'issue du CSE.

Les membres du CSE demandent à la Direction des explications sur la rémunération des primes d'audit sur le terrain

Le CSE s'alarme de la baisse de la rémunération à note égale. En l'absence de réponse de la hiérarchie, le point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance de CSE.

Les membres du CSE demandent à la Direction un bilan relatif au changement de condition de travail des salariés de la DEX sanitaires de Paris (AMI)

Le CSE se fait l'écho de remontées négatives quant au passage des équipes du matin à l'après-midi. Il s'interroge sur les critères de sélection en l'absence de volontaires. L'instance insiste sur le respect des conditions de travail des salariés.

A défaut de volontaires, la Direction indique avoir contraint quatre agents. La sélection s'est effectuée sur les critères d'ancienneté, la situation familiale et l'âge.

Les membres du CSE demandent à la Direction un bilan des repas servis au restaurant d'entreprise à date vs 2024. Quelle est la capacité d'accueil pour les 2 services ?

La Direction fait état d'une progression de 11 % de repas servis sur l'année 2025. Depuis la diminution du nombre de jours de télétravail hebdomadaires, la moyenne de repas servis par jour s'élève à 240, soit +24 % en un an. Les repas à emporter représentent 30 % de la totalité des repas.

La capacité maximale est de 287 de places assises en une fois. Le projet 2027-2028-2029 intègre l'augmentation de la capacité d'accueil du restaurant d'entreprise dans le cadre du réaménagement du site de Sainte-Apolline. Le calendrier et les différentes étapes seront présentés en CSE au cours de l'année 2026.

Les membres du CSE demandent à la Direction la nouvelle car policy et la « nouvelle procédure » de chargement des véhicules électriques (solutions de rechargement, période de chargement...)

La Direction annonce la mise en œuvre de la nouvelle *car policy* VP validée le 22 décembre 2025 par Jean-Charles DECAUX. Elle confirme le passage en tout électrique de l'ensemble du parc automobile, toute catégorie de véhicules confondue.

Le CSE s'inquiète des conséquences du tout électrique pour les utilisateurs, notamment la question du temps de recharge sur le temps de travail. En outre, cette politique ne semble pas correspondre aux besoins des grands rouleurs notamment.

La Direction répond que la *car policy* prévoit des modèles compatibles avec les différents métiers. Elle ajoute que le document définitif intégrera la taille de la batterie ainsi que l'autonomie. Elle invite les salariés à se renseigner directement sur le site des constructeurs. Par ailleurs, la fiche de bonnes pratiques permettra au salarié une utilisation efficiente du véhicule.

Le CSE estime que la mention « recharge sur le temps de pause » est inacceptable et qu'elle doit être supprimée de la fiche des bonnes pratiques.

La Direction a bien pris note des questionnements des élus et apportera les compléments d'information lors du prochain CSE.

Le CSE souhaite que ce point soit définitivement clos lors de la prochaine séance.

Les membres du CSE demandent à la Direction de communiquer auprès des salariés (fin de la subrogation), dès lors qu'ils sont en arrêt maladie de les informer d'une déduction à venir et d'un éventuel échéancier de prélèvement

La Direction informe le CSE qu'une communication sera jointe au bulletin de paie afin de rappeler les règles consécutives à la fin de la subrogation.

Les membres du CSE demandent à la Direction un point mensuel des entrées et des sorties (par direction, par CSP et type de contrat) avec comparaison vs N-1 (et cumul janvier à date)

La Direction confirme un retour à la normale avec un niveau d'embauche élevé. À date, 123 postes (85 CDI dont 15 créations de postes, 26 CDD et 15 stagiaires alternants, toute CSP confondue) sont ouverts.

Le CSE considère que les diverses réorganisations font craindre une réduction de la masse salariale et alerte donc sur un potentiel déséquilibre entre la charge de travail et les ressources disponibles.

La Direction le réfute.

Les membres du CSE demandent à la Direction comment sont rémunérés les stagiaires

La Direction rappelle que les stagiaires sont rémunérés à hauteur de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit 4,50 euros de l'heure pour l'année 2026 à partir de deux mois consécutifs minimum.

Les élus demandent le planning des négociations 2026

La Direction présente le calendrier des négociations 2026, dont les NAO en janvier – février, tout en précisant bien que les dates sont prévisionnelles

Les membres du CSE demandent à la Direction de nous communiquer les consignes à appliquer dans le cas des intempéries, de conditions climatiques difficiles ou blocages routiers ?

Suite à l'épisode neigeux, le CSE regrette que la note ait été uniquement communiquée aux managers. L'instance déplore également l'affichage tardif sur certains secteurs, et ce malgré les alertes préfectorales. Il sollicite la mise en œuvre d'un plan Grand Froid sur le même modèle que le plan Canicule.

La Direction annonce la rédaction d'un plan Grand Froid.

Point CSSCT

- Suite aux recommandations et l'avis motivé rendu par le CSE lors d'une précédente séance, les membres du CSE demandent à la Direction, conformément aux articles L1225-30 à 33 du Code du travail, la Direction peut-elle indiquer quelles dispositions sont actuellement mises en œuvre dans l'entreprise pour garantir aux salariées la possibilité d'allaiter ou de tirer leur lait pendant le temps de travail (temps accordé, locaux adaptés), et comment le respect effectif de ces droits est assuré sur l'ensemble des sites ?

La Direction indique que le cabinet du médecin du travail est mis à disposition sur le site de Sainte-Apolline. Un local est en cours d'aménagement sur le site de Neuilly.

Le CSE regrette des conditions d'accueil et d'hygiène déplorables en matière d'allaitement pour un établissement de plus de 800 salariés.

La Direction s'engage à améliorer rapidement ces conditions d'accueil (frigorifère dédié, environnement plus adapté).

- **Les membres du CSE demandent à réaliser des mesures sonores au restaurant d'entreprise Sainte-Apolline**

La Direction confirme la réalisation prochaine de mesures sonores.

Information et consultation relatives aux activités sociales et culturelles

Le Trésorier indique que les bons de Noël 2025 sont en cours de régularisation. La commande sera envoyée au CSE, les élus récupéreront les commandes destinées à leur agence lors des réunions.

L'inscription pour les chèques vacances est validée au deux tiers, ce qui représente 1 007 inscrits pour un budget de 170 580 euros.

Le CSE approuve à l'unanimité la résolution concernant les activités sociales et culturelles.

Fouad MAAZOUZA

Secrétaire du CSE de l'UES
JCDECAUX

Le Flash n'est pas soumis à approbation du CSE. Il relève de la seule responsabilité du Secrétaire.